

ANNUAIRE FRANÇAIS  
DE  
RELATIONS  
INTERNATIONALES

2014

*Volume XV*

**PUBLICATION COURONNÉE PAR  
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

*(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)*



Université Panthéon-Assas  
Centre Thucydide

## INTRODUCTION

### L'ESPACE PUBLIC OUVERT A TOUT VENT. POUR QUEL AVENIR EN PARTAGE ?

PAR

MICHEL MATHIEN (\*)

ÉCOUTES ET PIRATAGES INFORMATIONNELS EN ESSOR

#### *Des épisodes d'un feuilleton récurrent*

Quand un comité de rédaction décide du choix des sujets à traiter dans la publication dont il a la charge, il le fait en fonction de ce qu'il a déjà réalisé et de l'anticipation d'une question susceptible d'émerger dans le futur proche, *a fortiori* lors de la parution de celle-ci. Son but est d'être le moins possible en dehors de l'actualité et des préoccupations des publics intéressés. *L'AFRI* n'échappe pas à ce principe, notamment dans la présente rubrique faisant le lien entre les pratiques médiatiques et les relations internationales.

Quand l'« affaire WikiLeaks » éclata en juillet 2010, avec une première révélation massive, sur un site Internet, de 76 000 documents du Pentagone relatifs à l'intervention des Etats-Unis en Afghanistan, qui pouvait prévoir qu'une autre allait se produire l'année suivante quasiment le même mois, mais dans le contexte d'un pays différent ? En l'occurrence au Royaume-Uni. L'action de l'Australien Julian Assange eut son impact et sa notoriété, avec les conséquences que l'on sait dans le monde entier, y compris chez les alliés historiques des Etats-Unis. L'« affaire *News of the World* », devenue inévitablement l'« affaire Murdoch », a quant à elle pointé les dérives des pratiques journalistiques d'un groupe multimédia à dimension mondiale (1). Surtout quand ce titre historique à gros tirage a été supprimé en 2011 après 168 ans d'existence !

(\*) Professeur de Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Strasbourg (France), responsable de la Chaire UNESCO « Pratiques médiatiques et journalistiques. Entre mondialisation et diversité culturelle ».

(1) Cf. Michel MATHIEN, « De WikiLeaks à Murdoch. Relations internationales, transparence et dérives de l'information », *Annuaire français de relations internationales*, vol. XIII, 2012, pp. 797-814, et « L'espace public international comme enjeu en croissance », *Annuaire français de relations internationales*, vol. XIV, 2013, pp. 771-775.

Il était donc normal pour l'*AFRI* de faire un point sur chacune d'elles. Or, surprise ! Trois mois après sa réunion *ad hoc*, une nouvelle affaire éclate au début de l'été 2013 ! Curieuse coïncidence qui, une fois de plus, va nourrir l'actualité internationale et, en conséquence, susciter l'attraction des médias dans le monde entier. Y compris de ce qu'il a été convenu d'appeler les « réseaux sociaux » sur Internet et qui, avec la première affaire rappelée, ont fait un bond dans leurs audiences.

De surcroît et une nouvelle fois, les Etats-Unis ont été mis en cause par la révélation de programmes de surveillance électronique développés par son Agence nationale de sécurité (National Security Agency ou NSA). Sous les appellations de Prism et de XKeyscore, voire de Tempora dans sa version-relais britannique, ils concernaient de nombreux Etats, dont ceux de l'Europe et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), mais aussi de l'Amérique latine, dont le Brésil et le Mexique en particulier. Et, encore une nouvelle fois, une personne isolée fut à l'origine de cette « affaire extraordinaire » ! Un jeune fonctionnaire, né en 1983, qui a débuté à la Central Intelligence Agency (CIA) en 2006 et a poursuivi son parcours au cabinet privé Booz Allen Hamilton collaborant avec la NSA à Hawaï. C'est de là que, le 20 mai 2013, il disparaît pour se rendre à Hong Kong avec des documents plus ou moins confidentiels, puis à Moscou avec les multiples crises diplomatiques et rebondissements médiatiques ayant suivi. Son nom : Edward Snowden.

D'une année à l'autre, et à même période, nous aurions donc un « roman-feuilleton » sur les pratiques du renseignement, les fuites ou les écoutes bénéficiant à des organismes spécialisés, aussi bien publics que privés, aux dépens des libertés individuelles concernant chacun dans le monde. Et les Etats eux-mêmes ne sauraient plus servir de modèles, même quand certains s'affirment, depuis leur origine, comme étant la référence quant aux valeurs morales et démocratiques inscrites dans leurs textes constitutionnels !

### *Des pratiques interpellant les démocraties*

Quoi qu'il en soit, ces « affaires » mettent en avant un principe relevant du respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme face aux technologies de l'information et de la communication. Or, ces dernières, toujours en expansion mais dont les usages avec les comportements individuels, organisationnels, institutionnels et économiques qui en résultent, n'ont guère fait l'objet de conventions satisfaisantes sur le registre international et *a fortiori* transnational. Cette réalité a été abordée plusieurs fois au sein de cette rubrique. Elle n'a jamais pu échapper à la question de la régulation *a minima* entre les Etats, avec les problèmes relationnels, voire conflictuels, en découlant sur les plans diplomatique ou économique. Autrement dit, elle est toujours en débat faute d'une réponse convergente.

En effet, les deux étapes du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), à savoir les réunions de Genève (10-12 décembre 2003) et de Tunis (14-18 novembre 2005), avaient été des occasions de cadrer l'essor à « tous vents »

de ce qui était alors appelé les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Or, cette démarche engagée par la résolution de la 90<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies du 21 décembre 2001, avait été initialement confiée à l'Union internationale des télécommunications (UIT). Depuis, on lui a reproché sa dépendance à l'égard des sociétés privées (2). Evidemment, les rôles et actions des services de renseignements - qui sont particulièrement concernés par le nouveau contexte communicationnel en expansion - n'étaient pas à l'ordre du jour !

En somme, d'une année à l'autre, nous sommes passés d'une affaire de fuites de données, relevant de la structure de défense d'un Etat, par un agent extérieur soucieux de l'intérêt général universel (WikiLeaks), à celle du piratage de faits relevant de la vie privée par une entreprise (*News of The World* - Groupe Murdoch) animée par le souci de son succès et de son audience. Puis s'est ajoutée celle d'une dénonciation des pratiques de piratage organisées au sein d'un appareil d'Etat par un agent de ce denier (Edward Snowden).

Entre-temps et bien après la révélation des agissements spécifiques de la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication dite SWIFT, qui firent débats en 2005, l'affaire des « fadettes » du *Monde* eut aussi des suites en novembre 2013. La révélation de la consultation par la justice de factures téléphoniques détaillées de deux journalistes, après parution d'articles en 2010 dans le cadre de la procédure concernant Liliane Bettencourt, a conduit l'ancien procureur de la République de Nanterre, Philippe Courroye, devant le Conseil supérieur de la magistrature suite à plainte de ce quotidien et des deux journalistes. L'enjeu portait à la fois sur le viol du secret de l'instruction et sur le respect des sources des journalistes. Au début 2014, le 28 janvier, cette instance disciplinaire n'a retenu aucune sanction contre le magistrat tout en reconnaissant certaines erreurs dues notamment à sa précipitation. Sa décision n'a pas été acceptée par la direction du *Monde*, qui défendra toujours la protection des sources au regard de la liberté d'information (3). Par ailleurs, au début 2012, il y eut aussi l'affaire dite « VatiLeaks » par la presse italienne, suite aux fuites relatives à des correspondances du Saint-Siège et de la banque du Vatican. Dans le premier cas, le majordome a été arrêté, condamné puis gracié par le pape Benoît XVI ; dans le second, accusé de mauvaise gouvernance, le responsable a été démis de ses fonctions.

Les trois premières affaires citées ne se comparent pas aux deux dernières en raison de leur impact international et de leur lien commun : l'Internet avec ses multiples connexions, usages et répercussions au-delà de toutes les frontières en temps réel. Et, comme par hasard, l'Etat dénonciateur de la première affaire s'est révélé être l'acteur de la troisième ! Cela étant, toutes les trois ont

(2) Cf. notamment Pascal FORTIN, « Le Sommet mondial sur la société de l'information : un conclave intergouvernemental en panne d'idéal », *Annuaire français de relations internationales*, vol. V, 2004, pp. 907-9921 ; Jean-Louis FULLSACK, « La difficile gestation du Forum européen sur la gouvernance d'Internet », *Annuaire français de relations internationales*, vol. X, 2009, pp. 1081-1095.

(3) Cf. Natalie NOUGAYRÈDE, « Défendre un principe », et Franck JOHANNES, « Une décision désastreuse pour la justice », *Le Monde*, 30 janv. 2014.

aussi des connexions avec les principaux acteurs économiques de l'Internet mais non pas exclusivement.

#### WIKILEAKS TOUJOURS DANS L'ACTUALITÉ

Depuis juin 2012, le fondateur du site WikiLeaks, Julian Assange, est reclus à l'ambassade de l'Equateur à Londres après que le président Rafael Correa lui a accordé l'asile politique. Entre-temps, il a publié un ouvrage sur son action (4). Il a aussi été l'objet d'un film réalisé à Hollywood par Bill Condom sous le titre « The fifth Estate », avec Benedict Cumberbatch dans son rôle. Film sorti le 11 novembre aux Etats-Unis et, dans sa version française, le 4 décembre 2013 sous le titre « Le cinquième pouvoir », mais sans grand succès à ce jour, en raison de la contestation de son héros vivant.

Aux Etats-Unis, début juin 2013, eut lieu le procès du soldat Bradley Manning arrêté en 2010 à Bagdad. Agé de 25 ans, il fut à l'origine du téléchargement de documents pour WikiLeaks, soit environ 250 000 câbles diplomatiques et 500 000 rapports classés « secret-défense », dont diverses images de bavures militaires. Il est vrai que, le 14 août 2013, l'accusé présenta ses excuses pour des actes dont il n'avait pas mesuré la portée ! Et le 21 août, ayant retenu 20 des 22 chefs d'accusation, le tribunal militaire du Maryland, Etat fédéré où la NSA a son centre des écoutes à Fort Meadle, l'a condamné à 35 ans de prison ! Le premier motif, celui d'« intelligence avec l'ennemi », autrement dit de trahison, ne fut pas retenu. La sentence a été prise par un seul officier-juge, la colonelle Denise Lind. De Londres, le même jour, Julian Assange condamna évidemment ce verdict relevant d'un procès dit inéquitable.

Ce jugement a fait l'objet de commentaires variés dans la presse. Considéré comme organisation criminelle de fait par les Etats-Unis, WikiLeaks a encore renforcé le rôle affiché des *hackers* ou « pirates » - dont le Chaos Computer Club ou CCC de Berlin -, mais aussi d'une part croissante de l'opinion. A commencer par la Fondation pour la liberté de la presse (Freedom of the Press Foundation), créée fin 2012 par le « vétéran » Daniel Ellsberg, ce « héros » parmi d'autres qui, en 1971, fut à l'origine de la diffusion des « papiers du Pentagone » dans le *New York Times* (5). Elle avait même œuvré pour que Julian Assange, ce « lanceur d'alerte » (ou « whistleblower »), obtienne le prix Nobel de la Paix !

C'est dire que le débat ainsi lancé sur la liberté d'information, la transparence de l'action des institutions publiques, les mensonges et les manipulations de l'opinion est loin d'être clos. Notamment pour faire progresser un régime

(4) Julian Assange, Jacob Appelbaum, Andy Müller-Maguhn et Jeremy Zimmermann, *Menaces sur nos libertés. Comment Internet nous espionne. Comment résister*, Robert Laffont, Paris, mars 2013 ; trad. De *Cyberpunks: Freedom and the Future of the Internet*, OR Books, New York, Novembre 2012.

(5) Début de la publication des « papiers » le 13 juin 1971. Ces documents montraient en quoi le gouvernement de Lyndon Johnson avait menti au Congrès et au peuple américain sur les motifs de l'intervention militaire engagée au Vietnam. De même, en 1972, l'affaire des « fuites » du Watergate (du nom de l'immeuble-siège du Parti démocrate) sous Richard Nixon impliquant le FBI et la CIA et qui conduisirent à la démission du Président républicain des Etats-Unis.

démocratique ! Bien qu'il y soit né à partir de la volonté politique de justifier des interventions militaires, ce débat n'est pas circonscrit aux seuls Etats-Unis.

SUITE DE « NEWS OF THE WORLD »

### *Un procès révélateur en lien avec les acteurs politiques*

La deuxième affaire, qui a éclaté au début du gouvernement de David Cameron nommé le 11 mai 2010, traîne désormais depuis plus de trois années. Suite à ses propres révélations, son enjeu majeur demeure la réforme de la réglementation de la presse britannique afin d'éviter les pratiques de piratage de la vie privée fondées sur l'usage fort ancien du « journalisme du carnet de chèques » ou du « paiement cash ». Le procès, annoncé à la suite des écoutes téléphoniques de particuliers comme de personnalités officielles, a débuté le lundi 28 octobre 2013. Il devrait durer une bonne partie de l'année 2014. Huit « employés » de News International, intitulé du groupe Murdoch au Royaume Uni, ont été présentés devant le tribunal de l'Old Bailey à Londres. Parmi eux, Rebekah Brooks, son ex-directrice générale, et Andy Coulson, ancien rédacteur en chef de *News of the World* de 2003 à 2007, qui fut ensuite conseiller en communication de... Cameron. Tous sont poursuivis pour interception illégale de communications et corruption de fonctionnaires afin d'obtenir des informations. Rebekah Brooks est, en plus, accusée d'avoir dissimulé des preuves aux enquêteurs.

En exposant les charges retenues, le procureur Andrew Edis a estimé que les dirigeants du tabloïd n'étaient pas des naïfs et que, bien au contraire, ils étaient au courant des pratiques employées pour faire des articles à sensations. Une affirmation d'autant plus lourde de conséquences que, et avant l'ouverture du procès, trois journalistes de ce magazine avaient reconnu être coupables d'écoutes illégales ! Ce *scoop*, devant un jury de douze personnes (neuf hommes et trois femmes), fut une surprise relayée par les médias observateurs car allant à l'encontre de la position des huit accusés récusant toutes les charges retenues ! Et, *a fortiori*, celle du dirigeant Rupert Murdoch. Le procureur avait aussi précisé qu'un détective privé « travaillant » pour le tabloïd, c'est-à-dire « piratant » les messageries de lignes téléphoniques, avait perçu la coquette somme de 110 000 livres en 2006, soit environ 116 000 euros ! Un tel montant ne pouvait pas être ignoré au plus haut niveau de la hiérarchie !

Ce procès a aussi permis de préciser que les pratiques dénoncées remontaient au début des années 2000 et qu'elles avaient touché environ 600 personnes de toutes catégories. Avec les révélations propres aux enquêtes de presse, il a aussi pointé les corrélations entre ce groupe et les dirigeants politiques, dont ceux au pouvoir. Le procureur a aussi démontré, par une lettre, que les deux rédacteurs en chef successifs avaient eu des rapports intimes : « *Mme Brooks et M. Coulson sont accusés de conspiration et, lorsque des personnes sont accusées de conspiration, la première question à laquelle un jury doit répondre est de savoir à quel point ces personnes se connaissaient. Le fait qu'ils avaient cette*

*liaison, secrète, signifie qu'ils avaient confiance l'un en l'autre, du moins en partageant ce secret ».*

Ce procès en cours, avec les révélations des pratiques en cause, est une aubaine en matière de connaissances des modalités d'action d'une partie des journalistes de la presse d'un Etat s'affirmant comme un modèle démocratique.

### ***La régulation des médias toujours en débat***

En effet, le jour de l'ouverture du procès, la Haute Cour de justice de Londres débouta le recours de dirigeants de journaux s'opposant à la mise en place du nouveau dispositif de régulation de la presse résultant de l'affaire du *News of the World*. L'ancien dispositif d'autorégulation ou plutôt de médiation, représenté par la Press Complaints Commission (PCC), fut dénoncé pour son inefficacité par le rapport de la commission *ad hoc* présidée par le juge Brian Levenson. Fin 2012, cette dernière recommanda la création d'un nouvel organe indépendant, mais régi par la loi car devant être libre d'enquêter et de décider des sanctions (excuses, amendes...). Le gouvernement Cameron dut trouver un compromis avec les trois partis dominants (les conservateurs et libéraux-démocrates en coalition, ainsi que les travaillistes) et la Chambre des Communes en adopta le principe le 19 mars 2013 sans passer par une loi.

C'est donc une Charte royale, approuvée par la Reine le 30 octobre 2013, qui devra définir le cadre formel de fonctionnement de cette nouvelle instance à laquelle les titres de presse ont liberté d'adhérer. Cependant, certains ont déjà fait le choix d'aller dans le sens d'un retour à l'autorégulation avec le projet de l'Independent Press Standards Organisation (IPSO), soutenu par des anciens de la PCC. La suite est d'autant plus ouverte que les travaillistes ont annoncé que, s'ils revenaient au pouvoir en 2015, ils ne feraient pas de loi restreignant la liberté de la presse et favoriseraient l'IPSO plutôt que la Charte.

Le débat n'est donc pas clos. Il a toujours pour question fondamentale la liberté de l'information, avec ou sans limites, notamment en référence aux déclarations relatives aux droits de l'homme, mais aussi celle de la relation de chaque individu ou citoyen dans son rapport avec la collectivité représentée par l'Etat (6) ! Autrement dit, de la cohésion sociale *a minima* !

\* \*  
\*

Ces trois affaires s'inscrivent dans le contexte de la société de l'information, avec ses multiples connexions électroniques et informatiques dont l'expansion des images et de leurs usages à la télévision, y compris *via* les offres et usages de l'Internet. L'évolution projetée lors du SMSI en 2003 et 2005, avec les questions toujours en suspens et en lien avec les dérives constatées - qui auraient aussi pu être anticipées -, est présentée dans ce chapitre par Jean-Louis Full-

(6) Sur ce débat opposant notamment le Royaume-Uni et les Etats-Unis à la France et à l'Europe, cf. Laurent PECH, *La Liberté d'expression et sa limitation. Les enseignements de l'expérience américaine au regard d'expériences européennes*, Presses universitaires de Clermont-Ferrand/LGDJ, Paris, 2003.

sack. Si, dans ce contexte, le mot de « régulation » n'est pas toujours porté dans une perspective positive et apaisante dans le cadre des débats internationaux, il n'en désigne pas moins une évolution utile à bien des niveaux, sans pour autant devoir être compris comme un obstacle à la liberté d'expression.

En outre et dans cette même logique des niveaux reconnaissant la dimension transfrontière, bien des Etats ont aussi déjà mis en place des instances spécialisées pour préserver les valeurs de l'humanité. A commencer par l'Europe dans le domaine de l'audiovisuel. Cette problématique concerne aussi le continent africain, qui connaît de nombreux bouleversements culturels et au sein duquel la question de la régulation partagée des images télévisées, dans un espace de diffusion ouvert, ne peut qu'être utile à tous et dans le respect de tous. C'est la perspective développée par Renaud de La Brosse.

Enfin, relevons que, depuis le 31 octobre 2013, la France dispose d'une nouvelle loi sur l'audiovisuel réaffirmant la place de l'Audiovisuel extérieur de la France - examiné ici l'an passé - et redonnant son indépendance à sa haute autorité à l'égard du pouvoir exécutif. En effet, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a été réduit de neuf à sept membres, le Sénat et l'Assemblée nationale en nommant trois chacun, le Président de la République ne désignant que son président. Le CSA, de nouveau, a toute liberté pour nommer les dirigeants des chaînes publiques de radio et de télévision et veiller à leurs engagements respectifs.

En résumé, la complexification accrue des environnements informationnels et communicationnels à l'échelle planétaire, avec leurs incidences sur les systèmes sociaux, ne peut qu'inciter au dialogue international afin d'éviter le maximum de dérives dans le respect des droits humains.



# L’AFFAIRE SNOWDEN : LA SURVEILLANCE GLOBALE INTERPELLE LA CONFIANCE ENTRE LES ETATS !

QUELLES SUITES ?

PAR

MICHEL MATHIEN (\*)

UN DÉBAT INTERNATIONAL

## *Des révélations qui font des chocs !*

Les révélations d’Edward Snowden sur la National Security Agency ou NSA ont créé des polémiques communicationnelles ainsi que des conflits politiques entre les Etats-Unis et plusieurs dizaines d’Etats du monde. Depuis leur première émergence dans les médias début juin 2013, elles n’ont fait que s’accroître jusqu’à nos jours. En particulier avec l’espionnage de 35 chefs d’Etat ou de gouvernement tel que révélé au mois d’août, dont la chancelière allemande Angela Merkel, alors en campagne pour les élections législatives de septembre, la présidente du Brésil Dilma Rousseff et le président français François Hollande ! Parmi beaucoup d’autres, Viviane Redding, la vice-présidente de la Commission européenne en charge de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté (1), tout comme le président du Parlement européen Martin Schultz furent fort choqués par la découverte des pratiques de la NSA pour surveiller les systèmes numérisés de communication et de stockage de données à l’échelle planétaire.

Après avoir été recruté en 2006 par la Central Intelligence Agency (CIA) comme technicien en informatique, Edward Snowden est en poste à Genève en 2007. En 2009, il est embauché par la NSA sur une base militaire du Japon, puis, en mars 2013, par le cabinet privé Booz Allen Hamilton coopérant avec la NSA à Hawaï. De là, le 20 mai, se déclarant malade avec demande d’arrêt

(\*) Professeur de Sciences de l’information et de la communication à l’Université de Strasbourg (France), responsable de la Chaire UNESCO « Pratiques médiatiques et journalistiques. Entre mondialisation et diversité culturelle ».

(1) Cela, dans le cadre de la Commission José Manuel Barroso II, alors que, sous le mandat précédent (Barroso I), elle était en charge du Commissariat à la société de l’information et des médias, donc bien dans le bain contextuel des affaires évoquées !

de travail, il se réfugie avec des documents plus ou moins secrets sur l'ex-territoire britannique de Hong Kong récupéré par la Chine en 1997. Le 10 juin, il quitte cette île, au statut spécial, de la baie de Canton pour atterrir, *via* un vol de l'Aeroflot, à Moscou, le 23 juin. Il avait alors déjà demandé l'asile politique à vingt et un pays, dont l'Equateur, suite à l'exemple de Julian Assange, mais aussi la France, qui le lui a refusé le 4 juillet.

Ses premières révélations ont été publiées le 6 juin par deux quotidiens de renom au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, *The Guardian* et *The Washington Post*, relayés par *Le Monde* en France et le magazine d'investigation *Der Spiegel*, en Allemagne. Ce dernier prit très tôt parti pour lui. Sa position fut confirmée par sa couverture titrée « Asyl für Snowden » du 3 novembre 2013, avec le soutien d'une cinquantaine d'intellectuels et personnalités politiques et une citation claire de l'intéressé bien mise en valeur, dans une lettre du 1<sup>er</sup> novembre publiée dans plusieurs médias allemands : « *Celui qui dit la vérité ne commet aucun crime !* »

### ***Une convention diplomatique suspendue avec protestations***

La polémique de l'été 2013 a aussi été alimentée par les secrets ou mystères concernant l'avenir du lieu d'établissement de Snowden. Allait-il rester en Russie ? Ou partir dans un autre pays d'accueil ? Le débat sur cette question, avec les multiples pressions de la part des Etats-Unis sur son éventuel transfert, fut relancé par un nouvel incident diplomatique. L'avion personnel du président bolivien Evo Morales venait d'être détourné de Moscou sur Vienne, où il est resté à terre pendant 13 heures le mardi 2 juillet pour vérifier la présence à bord ou non de Snowden. Ce fut une première rupture dans les règles internationales relatives à des vols officiels, avec de multiples protestations gouvernementales, surtout des Etats européens. Il est vrai que le Portugal venait aussi de refuser l'atterrissage à Lisbonne de l'avion bolivien que le gouvernement français a, finalement, autorisé à survoler son territoire. Cette atteinte à un principe diplomatique a certainement entraîné une plus grande solidarité envers le « *whistleblower* » ou « lanceur d'alertes » !

Auparavant, le 22 juin, aux Etats-Unis, Edward Snowden venait d'être inculpé pour espionnage, vol et utilisation de documents gouvernementaux. Donc recherché par le FBI ! Dans les débats ayant émergé au Congrès, une majorité l'a pointé comme un traître. Cependant, une part de l'opinion publique lui était déjà acquise, avec des personnalités à l'instar du réalisateur de documentaire Michael Moore ou de Daniel Ellsberg, l'initiateur de la Fondation pour la liberté de la presse (Freedom of the Press Foundation) (2). Cette dernière a bénéficié de l'appui des deux premiers complices de Snowden aux Etats-Unis, le juriste et journaliste Glenn Greenwald et la documentariste Laura Pointras, qui étaient allés le revoir à Hong Kong, en mai 2013, avant ses premières révélations dans la presse chinoise. En la circonstance, le 31 juillet, la Russie lui

(2) Cf. son article, traduit dans *Le Monde* du 26 juin 2013 et intitulé « Aux Etats-Unis, une cyber-surveillance digne d'un Etat policier ».

a accordé un asile temporaire d'une année, quitte à fâcher le gouvernement américain et perturber les relations diplomatiques, dont le sommet bilatéral prévu en septembre entre les deux présidents. C'est dire qu'Edward Snowden sera encore dans l'actualité d'ici à l'été 2104 !

#### LES GOUVERNEMENTS VISÉS

### *Les espionnages des Etats*

Si les révélations portaient sur l'espionnage d'entreprises privées par la NSA, elles montraient que cette dernière ne se préoccupait guère de leur nationalité, *a fortiori* quand elles relevaient de pays amis ou alliés. Ce fut, par exemple, le cas pour Belgacom, l'opérateur historique des télécommunications en Belgique, relevant du secteur privé. On apprit ainsi par *Der Spiegel* du 20 septembre que sa filiale internationale faisait l'objet d'un programme de contrôle de ses clients, dont les banques, mais aussi le siège de l'OTAN à Bruxelles ! Et ce programme relevait de l'agence britannique alliée à la NSA, le Government Communications Headquarter (GCHQ) ! Cependant, comme on l'a appris en fin d'année, la société française Orange n'aurait pas non plus été épargnée !

Puis, juste avant la réunion du Conseil européen des 24-25 octobre, la polémique internationale publique rebondit avec la révélation de l'espionnage d'ambassadeurs de France (3). Les membres de l'Union venaient alors d'engager leurs négociations sur l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis suite à la réunion du G8 des 17 et 18 juin en Irlande du Nord et en lien avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette rencontre fut tendue des deux côtés de l'Atlantique. Portant sur la transparence entre les gouvernements, la lutte contre le protectionnisme et l'évasion fiscale, elle venait d'être perturbée par le retour d'un débat ancien défendu par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, la remise en cause de l'exception culturelle pourtant reconnue par l'Union européenne (4) et l'UNESCO (5).

Autant de révélations graves faisant suite aux révélations du « lanceur d'alerte » initial, qui ont été suivies par bien des médias du monde entier ! Ainsi, « *Le Monde qui a constitué une équipe d'une dizaine de journalistes qui ont travaillé principalement sur deux axes : l'histoire du programme de surveillance Prism de la NSA, récapitulant certains éléments déjà publiés par des médias étrangers collaborant avec M. Greenwald ; et la surveillance de la France par les services du renseignement américains, dont peu d'éléments avaient filtré jusqu'à présent* ». Et le quotidien français de préciser, dans son éditorial en « Une » du 22 octobre 2013, qu'il « *considère que le public ne doit pas être maintenu dans l'ignorance de programmes d'écoute et d'espionnage prenant des dimensions telles qu'ils mettent en bas tout principe de contrepois en démocra-*

(3) Cf. *Le Monde*, dossier sur la NSA, 23 oct. 2013.

(4) Notamment dès sa première directive sur la Télévision sans frontières du 3 octobre 1989.

(5) Dont la Convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle, 20 oct. 2005, précédée de la Déclaration sur le même sujet, 2 nov. 2001.

tie ». La collaboration signalée avec le journaliste et juriste américain Glenn Greenwald est d'autant plus importante qu'il est devenu le dépositaire des données de la NSA fournies par son ami Snowden (6).

### *L'espionnage tous azimuts*

Tel que révélé, le dispositif de surveillance vise tout citoyen de par le monde, y compris aux Etats-Unis, même si la distinction y est faite entre les « étrangers » ou non-étrangers. Il concerne les conversations téléphoniques, les échanges électroniques privés *via* Internet du type courriel et consultations des sites et les correspondances relevant des « réseaux sociaux ». Action possible aux Etats-Unis sans autorisation judiciaire préalable depuis le Patriot Act voté après l'attentat du 11 septembre 2001 pour la lutte « antiterroriste » ! Et, en particulier, par le Protect American Act de 2007, décidé par George W. Bush en 2007 et supervisé par la Foreign Intelligence Surveillance Court (FISC).

Le débat international suscité a permis aux Etats-Unis de justifier le programme de la NSA par ses résultats efficaces dans la découverte d'attentats potentiels. C'est ce que fit son directeur, le général Keith Brian Alexander, devant le Congrès, le 18 juin ! Néanmoins, le 9 août, lors de la conférence de presse annuelle avant ses vacances d'été, le président Barack Obama a quand même admis des dérives ! Il annonça alors de nouvelles mesures pour encadrer les activités du renseignement, même si les spécialistes des libertés individuelles, ainsi que les élus démocrates, dont lui-même faisait partie en tant que sénateur avant son élection à la Maison-Blanche, les considèrent encore comme étant trop faibles ou peu précises. Quant à Angela Merkel, après la victoire de son parti au Bundestag et sa reconduction à la tête du gouvernement allemand, elle a demandé que « *toute la lumière soit faite* » dans l'intérêt des relations transatlantiques.

Autre temps, autres mœurs, dit-on ! La patience des gouvernements a été mise à l'épreuve pendant des mois après cette crise. Rien à voir avec le prétexte futile de la dépêche d'Ems de 1870 à l'origine de la guerre entre la France et la Prusse.

L'affaire a donc suscité nombre de prises de positions contre la NSA et la politique des renseignements pratiquée par les Etats-Unis. Dans bien des médias, on a souvent osé la comparer à celle des régimes autoritaires, à l'instar de ce que fut le KGB en Union soviétique ou la Stasi en République démocratique allemande avant la chute du Mur de Berlin en 1989. Quitte à faire souvent référence à 1984, le roman symbolique d'Orwell sur ce sujet avec son Big Brother (7). Elle

(6) Jacques FOLLOROU / Glenn GREENWALD, « Comment la NSA espionne la France », et Yves-Michel RIOLS, « Glenn Greenwald, le croisé des libertés publiques », *Le Monde*, 22 oct. 2013.

(7) Sans faire référence à Narcisse, nous nous permettons de signaler l'article que nous avons commis, en son temps, pour montrer que ce roman sur la surveillance généralisée, grâce aux techniques de communication, ne saurait être compris d'un seul point de vue étatique et qu'aucun système social ne pouvait se considérer comme un modèle par rapport à la liberté d'informer. Cf. Michel MATHIEN, « Une liberté balisée. Information et système social. Réflexion en marge de l'année Orwell », *Communications. The European Journal of Communication*, Association allemande de recherche pour la communication, Verlag Peter Lang, Francfort, n°2, 1985, pp. 99-107.

a, pour le moins, mis le président Obama en difficultés dans ses rapports internationaux, ne serait-ce qu'avec la Chine et la Russie – qui ont successivement accueilli Snowden –, voire au sein même des Etats-Unis. De nombreux intellectuels ont dénoncé ces pratiques se banalisant, à l'instar de Jürgen Habermas, qui a défendu ouvertement le lanceur d'alerte : « *Les démocrates doivent avoir du respect pour des personnes comme Snowden* » (8).

#### LA DIRECTIVE EUROPÉENNE EN RÉPONSE

### ***Vers un progrès de l'Union européenne : un contrepoids à la NSA ?***

Nous ne pouvons tout reprendre ici. Nous renvoyons le lecteur aux analyses des spécialistes ainsi qu'aux publications de milliers d'articles de presse ou de sites révélateurs de documents et d'informations sur cette « affaire ». En effet, le sujet mériterait plus d'un ouvrage, en raison de la multiplication des données fournies, dupliquées et stockées, des réactions, mais aussi des multiples aspects organisationnels et techniques des écoutes et des surveillances privées et publiques qui ont été révélés.

Comme par hasard ou par chance, car préparée de longue date, la Directive européenne sur la protection des citoyens à l'égard des abus et dérives du numérique est parue le 12 août (9) ! On pouvait même relever qu'elle l'a été à point nommé et après de longues discussions entre les gouvernements ! Elle confirme un nouveau progrès sur le plan juridique : le droit n'est plus considéré seulement comme international, mais comme transnational, à l'instar de la reconnaissance déjà faite dans le domaine de l'environnement. Quelle sera sa réelle application au sein de chacun des 28 membres de l'Union ?

Viviane Redding ne s'est alors pas privée d'exprimer la position de l'Union européenne. Elle s'est même engagée en faveur d'un service européen de renseignement à l'échéance 2020 afin de pouvoir faire un réel contrepoids à la NSA ! La Commission ne saurait être ralentie dans ses préoccupations sur le sujet. En effet, au mois de novembre, le Center of the Picture Industry (CEPIC) - qui regroupe de nombreuses agences photographiques ou banques d'images - a porté plainte auprès d'elle contre Google, qui utilise des images de tiers, professionnels ou non, mais sans leur accord. Les *majors* de l'Internet, à l'instar aussi de Microsoft, ont déjà plusieurs fois été rappelés à l'ordre par Bruxelles.

Sur un autre registre, deux Etats fort sensibles à cette dernière affaire, l'Allemagne et le Brésil, avec le soutien de la France, de la Suède, de la Norvège et de l'Autriche, ont décidé de porter le débat à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils préparent une résolution sur la protection des libertés individuelles

(8) *Le Monde*, 14 août 2013.

(9) Directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne n°2013-40 du 12 août 2013 relative aux attaques contre les systèmes d'information et remplaçant la décision-cadre 2005/222/JAI du Conseil.

qui devrait élargir aux pratiques de l'Internet le Pacte international relatif aux droits civils et politiques entré en vigueur depuis 1966 !

### *Des actions en justice localisées*

De leur côté, face à une telle surveillance massive planétaire, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et la Ligue des droits de l'homme (LDH) ont, le 11 juillet, déposé plainte contre X auprès du procureur de la République de Paris. Notamment pour accès frauduleux dans un système de traitement de données, collecte illicite de données personnelles, atteinte à la vie privée, au secret des correspondances électroniques... Cela, dans la foulée de l'association Europe versus Facebook – réunissant des adeptes des réseaux sociaux en faveur de la transparence – qui, de son côté, avait déjà porté plainte contre les filiales concernées des majors du numérique liées au programme Prism, dont Facebook, Apple, Microsoft, Skype et Yahoo (10). La collecte des données concernant tout usager des télécommunications et de l'Internet n'est-elle pas déjà l'amorce d'une surveillance, même si elle n'a que des visées économiques et commerciales ? La naïveté ne saurait plus perdurer (11). La pratique avait déjà été engagée avant l'ère du numérique pour la meilleure exploitation des médias. Cependant, par rapport aux enjeux révélés par l'affaire Snowden, plusieurs Etats démocratiques, dont la France, ont affiché leur volonté de revoir ou de suivre au plus près les pratiques des agences nationales du renseignement et de placer ces dernières sous un contrôle parlementaire renforcé. Autrement dit, clarifier leur mission et leur place au sein d'une démocratie sans être un quasi-Etat dans un Etat, comme certains l'ont reproché à la NSA !

Cela étant, rien n'est gagné. Ainsi, dans une démocratie modèle et adepte du libéralisme comme le Royaume-Uni, le quotidien *The Guardian* est poursuivi pour « violation des lois antiterroristes » à propos de l'affaire Snowden (12) ! Le 3 décembre, son rédacteur en chef, Alan Rusbridger, a dû s'expliquer devant la commission parlementaire aux Affaires intérieures, présidée par le travailliste Keith Vaz, car il aurait été un « traître » et n'aurait pas fait preuve de « patriotisme » ! Dans cette optique, en publiant les données de Snowden, ce quotidien aurait donc agi au profit de terroristes ! *A fortiori* en transportant au *New York Times* des documents secrets comportant des noms d'agents secrets, ce qui est un délit grave. Le siège de ce quotidien britannique, révélateur de données, avait d'ailleurs fait l'objet de pressions gouvernementales et de menaces depuis le début de l'affaire en juin et des disques durs ont été détruits par la police. Bien des journaux en ont fait état.

(10) Ces dernières figurent encore au « hit parade » pour leurs résultats économiques et financiers en 2013 !

(11) A ce sujet, cf. Marie BÉNILDE, « La traque méthodique de l'internaute révolutionne la publicité », *Le Monde diplomatique*, nov. 2013, pp. 22-23.

(12) Cf. Natalie NOUGAYRÈDE, « La NSA, le *Guardian* et la liberté d'informer », *Le Monde*, 6 déc. 2013. La directrice générale du quotidien apporte son soutien total à cette publication au nom des valeurs de la démocratie. Cf. également Eric ALBERT, « Le *Guardian* forcé de défendre son 'patriotisme' dans l'affaire Snowden », *Le Monde*, 6 déc. 2013.

## ECHELON COMME PRÉCÉDENT !

Le sujet des dérives des organes publics de renseignement ne concernait pas les élus en présence et aucun débat n'a été engagé sur la complicité du Royaume-Uni dans l'espionnage tous azimuts de la NSA. Ne serait-ce qu'avec son propre programme Tempora disposant d'un budget d'un milliard de livres et de diverses bases secrètes de par le monde.

En fait, il n'y a rien de surprenant en soi, comme on le sait. Le premier dispositif de surveillance international basé sur le territoire britannique remonte à la reconduction et à l'élargissement de la coopération engagée dans le renseignement sous la Seconde Guerre mondiale entre les Etats-Unis et quatre Etats (Royaume-Uni, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande) en 1946 et 1948. D'où son appellation UKUSA et son nom de code ECHELON (13). Cette surveillance planétaire des communications privées et économiques s'est développée depuis grâce aux technologies numériques, avec ses bases-relais d'écoutes et d'interception mises en réseau dans le monde entier et en dehors des seuls cinq pays cités.

Plus ou moins encore secrète ou peu connue, elle émergea dans le domaine public européen grâce à une initiative du Parlement européen soucieux de faire le point sur le sujet de la surveillance et ses risques. La base britannique de Menwith Hill, créée en 1956 dans le Yorkshire précisément, est ainsi apparue comme le site central pour la NSA en Europe. D'où l'objet d'un long débat au sein de l'Union européenne, en particulier au Parlement en tant que tel, avec la publication des rapports successifs réalisés en son sein et la dénonciation des abus dans ce domaine. (14)

« SI VIS PACEM, PARA BELLUM... » DANS LE VIRTUEL !

Si, en son temps en 1976, Yves Lacoste avait largement interpellé les acteurs politiques tout comme ses confrères avec son fameux « livre bleu » intitulé *La Géographie ça sert d'abord à faire la guerre*, que dire de nos jours de l'espace virtuel sans frontières, techniques, juridiques ou morales ? Sans pour autant négliger les réalités du terrain, avec leurs réseaux et leurs usages multiples incitant à des innovations dans tous les domaines communicationnels, les TIC n'échappent pas aux logiques de conquêtes de pouvoirs et de dominances où le politique et l'économique se mêlent de plus en plus. Le monde du virtuel

(13) Cf. Franck LEPRÉVOST / Bertrand WARUSFEL, « ECHELON : origine et perspectives d'un débat transnational », *Annuaire français de relations internationales*, vol. II, 2001, pp. 865-888 ; Bertrand Warusfel, « La liberté d'expression et ses limites dans la 'société de l'information'. L'exemple de l'espionnage électronique », in Michel MATHIEN (dir.), *La « Société de l'information » entre mythes et réalités*, Bruylant, Bruxelles, 2005, pp. 277-294.

(14) Cf. Parlement européen, Rapport sur l'existence d'un système d'interception mondial des communications privées et économiques – Système d'interception ECHELON – (2001/2098 (INI)), Document PE 305.391, 11 juil. 2001.

n'échappe donc pas au vieil adage romain *si vis pacem, para bellum* ! (15) La cyberguerre n'est pas dans l'abstraction. Reconnue dans le cadre de l'OTAN, notamment par la création du Centre d'excellence à Tallin en 2008, elle est devenue un lieu d'études des réactivités possibles en cas d'attaques des systèmes numérisés.

Toutefois, bien que soumise à discrétion et pour le moins oubliée, une telle association réflexive ne saurait en esquiver une autre tout en étant inscrite dans l'actualité ! En effet, les réalités d'évidence rapidement rappelées ne sauraient faire longuement abstraction des liens avec le « complexe militaro-industriel ». Autrement dit, entre les acteurs économiques agissant dans les domaines de la défense, notamment sous ses aspects projectifs impliquant toutes les formes du renseignement, et dans ceux des technologies de l'information et de la communication qui n'en sont pas indissociables.

### *Le lien avec le « complexe militaro-industriel »*

Pourtant, un tel rapprochement avait été mis en avant, non sans interrogations alors, par le président républicain Dwight D. Eisenhower ! C'était à l'occasion de sa *Farewell Address* au peuple américain du 17 janvier 1961 (16), à la fin de son second mandat et avant l'entrée en fonction, trois jours après, du démocrate John Fitzgerald Kennedy. *Via* la télévision et tout en n'ignorant pas le contexte international de l'époque, son « adieu au peuple » interrogeait bel et bien la démocratie sur les influences d'un *lobby* précis.

Exprimé par un « professionnel », un général, ancien commandant en chef des forces alliées ayant conduit la libération de l'Europe en 1945 et qui avait aussi eu à gérer des conflits « régionaux » sous ses deux mandats, ce propos ne pouvait avoir meilleur crédit. Dans ses « pensées finales », le Président exprima ouvertement son inquiétude par rapport à deux menaces particulières.

La première concerne le système militaire, dont il reconnaît l'importance dans son évolution récente. « Son influence totale, économique, politique et même spirituelle, est sentie dans chaque ville, dans chaque législature d'Etat, dans chaque bureau du gouvernement fédéral ». Et le Président de s'interroger quand même : « Dans les conseils de gouvernement, nous devons donc nous garder de toute influence sans garantie, voulue ou pas, du complexe milita-

(15) Yves LACOSTE, fondateur de la revue *Hérodote* en cette même année 1976, s'est vu décerner le prix Thibaudet en 2010 pour son ouvrage *La Question postcoloniale. Une analyses géopolitique*, Fayard, Paris, 2010. Cf. notamment le n°140 (1<sup>er</sup> trim. 2013) de cette revue de géographie et de géopolitique intitulé « Renseignement et intelligence géographique », où les acteurs de l'Internet sont bien désignés. Nous ne sommes pas seuls à faire cette association avec la guerre. Dans le magazine français *Le Nouvel Observateur* du 31 octobre 2013, l'article de Boris MANENTI / Jean-Baptiste NAUDET, « Cyberspace. La nouvelle guerre mondiale », pp. 54-56, démontre la généralisation de pratiques agressives entre Etats, notamment depuis l'isolement virtuel qu'a connu l'Estonie en 2007 dont le premier responsable serait le gouvernement russe ! Déjà bien avant, *Courrier international* avait eu pour titre en page de couverture « La cyberguerre est déclarée » avec, pour surtitre, « Comment les Etats ripostent aux attaques informatiques des puissances étrangères », n°1 165, 28 fév.-6 mars 2013.

(16) Pour la version française complète de son intervention, cf. Catherine LANNEAU / Simon PETERMANN, *Les 100 discours qui ont marqué le XX<sup>e</sup> siècle*, André Versaille éditeur, Bruxelles, 2010, pp. 474-478.



ro-industriel. Le risque potentiel d'une augmentation désastreuse d'un pouvoir mal placé existe et persistera ».

Et ce républicain, défenseur de la démocratie, d'ajouter : « Nous ne devons jamais laisser le poids de cette combinaison mettre en danger nos libertés et processus démocratiques. Nous ne devons jamais rien prendre pour acquis et seuls des citoyens vigilants et bien informés pourront faire fonctionner cette énorme machine industrielle et militaire en fonction de nos méthodes et de nos buts pacifiques, de sorte que la sécurité et la liberté puissent opérer ensemble ». Ne pouvait-on déjà comprendre dans ce propos un encouragement pour les futurs « lanceurs d'alerte » ?

Quant à l'autre danger, il concerne « la révolution technologique qui fut en grande partie responsable des changements radicaux de notre posture militaro-industrielle ». Et Eisenhower d'évoquer les mutations vers la recherche collective, « plus formalisée, plus complexe et plus coûteuse », avant de revenir sur la fonction gouvernementale. « La perspective de voir le monde scientifique obsédé par l'octroi d'emplois fédéraux, les attributions de projets et la puissance de l'argent est présente et doit être sérieusement considérées. Cependant, tout en respectant, comme nous le devons, la recherche et les découvertes scientifiques, nous devons également être alertés à l'identique du potentiel danger opposé, c'est-à-dire que les politiques publiques puissent devenir captives d'une élite scientifique et technologique ».

Que s'est-il passé depuis avec la numérisation généralisée du domaine de l'information et de la communication ? Surtout quand elle a été induite par les nouvelles technologies où les entreprises américaines sont dominantes (17) ?

Plus loin, le Président américain évoque encore l'avenir planétaire commun où notre monde doit s'acheminer vers une confédération qui « *doit être celle des égaux* ». « *Le plus faible doit pouvoir venir à la table de conférence avec la même confiance que nous, protégés comme nous le sommes par notre force morale, économique et militaire.* »

*In fine*, par rapport à notre problématique et aux valeurs qu'il défend au regard de l'histoire, ce militaire - devenu un grand homme politique - n'avait-il pas déjà exprimé un message prophétique ? Que n'a-t-il été entendu en son temps et par la suite ! Il est vrai aussi, dit-on, que « nul n'est prophète en son pays » !

### ***Un débat en rebond dans l'actualité permanente***

Evidemment, la réflexion projetée en son époque est toujours d'actualité ! Et, en lien avec le débat issu des révélations d'Edward Snowden, elle est en rebond aux Etats-Unis ! Le 18 décembre 2013, la Maison-Blanche a rendu public le rapport de la commission d'experts mise en place par le président Obama courant août. Ce document analytique de 300 pages pointe les principaux liens

(17) Cf. Claude DELESSE, « Le réseau ECHELON et la puissance informationnelle des Etats-Unis », *Annuaire français de relations internationales*, vol. V, pp. 945-987. Cet aspect économique et industriel est pointé par Jean-Louis Fullsack à propos du SMSI dans le présent volume.

fonctionnels acquis entre les organisations publiques et privées concernées. Il présente 46 propositions afin de mettre fin à la collecte mondiale des données et à sa centralisation par la NSA. Cette dernière, dans une perspective de plus grande transparence, ne devrait plus avoir sous sa tutelle l'organisation Cyber Command chargée de protéger les attaques des réseaux, voire de susciter des offensives ! Plusieurs propositions vont dans le sens de la protection de la vie privée et des libertés publiques ou de la régulation des métadonnées téléphoniques, qui devraient rester sous la responsabilité des opérateurs concernés. Fort de sa conception de la sécurité des Etats-Unis et dans le cadre de la fin de son mandat en 2014, le « patron » de la NSA, le général Alexander, s'est opposé à bien des propositions dont sera saisi le Congrès.

L'informatique, devenue une « nébuleuse » avec ses extensions et usages multiples entre tous les types d'acteurs, avec leurs objectifs spécifiques mais aussi contradictoires, y gagnerait en clarté dans sa gestion planétaire. Même modestement avec le *cloud computing* dans ses diverses définitions. Cependant, d'une part, dix ans après le SMSI, la société internationale – pour ne pas dire mondiale - ne saurait plus être dans les illusions construites et entretenues par des inventeurs et initiateurs devenus dominants et basés aux Etats-Unis ! Et d'autre part, elle ne saurait non plus être dans la seule logique sécuritaire issue de la lutte antiterroriste post-11 septembre. Autrement dit, dans l'exploitation outrancière d'un effet d'aubaine dans l'espace communicationnel international ! Ou du moins argumenté ou compris comme tel !

Avec les usages plus ou moins pervers des technologies de l'information et de la communication, la réflexion projetée en son époque demeure dans l'actualité, allant du « local » à l'« international » ! Aux Etats-Unis comme en Europe et de par le monde. Et, une fois de plus, ce sont les médias « historiques », dont des grands quotidiens, qui en ont été les révélateurs !

Encore une nouvelle étape dans une évolution. Le président Obama a été contraint de prendre en considération l'ampleur de l'« affaire NSA » et d'envisager des limites aux pratiques des écoutes téléphoniques et de la collecte des métadonnées avec annonce d'un débat au Congrès. C'était le sens de son discours officiel et médiatique du 17 janvier 2014 tenu au ministère de la Justice à Washington. Tout un symbole !

Quant au « traître » Snowden, l'opinion continue d'évoluer en sa faveur. Les juristes du Partnership for Civil Justice ont offert un panneau publicitaire sur les bus de Washington pour le remercier de ses révélations : « *nous, le peuple, sommes opposés à la surveillance étatique* ». Et, tout un symbole, dans son numéro du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le *New York Times* s'est engagé (18) : « *M. Snowden mérite mieux qu'une vie d'exil permanent, de peur et de fuite. Il a peut-être commis un crime mais il a rendu à ce pays un grand service* ». Et non pas aux seuls Etats-Unis ! Sujet donc à suivre en soi.

(18) Sur ces deux références et citations, cf. Corine LESNES, correspondante à Washington, « L'affaire Snowden force Obama à réformer la NSA », *Le Monde*, 19-20 janv. 2014, p. 2.